



Les resident en allemagne ayant trouver un emploi en france

Par **hexdas**, le **11/11/2011** à **19:54**

Bonjour, rnje suis ressortissant tunisiens ayant fait des etudes en france depuis septembre 2008, et ayant obtenu un diplome en informatique et reseaux. rnje suis parti en allemagne la ou je me suis marrier en allemagne avc une allemande: rnma question est . rn j ai trouvee un emploi dans mon domaine d etudes a lille (cdi a plus de 2 fois le smig net cad 2000 euro , est ce que j ai le droit d y travailler directement ou je doit solliciter la prefecture) pour une autorisation de travail : est ce que ca sera consideree omme une introduction d un etranger en france et passer par l anpe (annonce durant 5 semaines sur le site de l anpe)? rnrnJe suis titulaire d une Aufenthaltstitel (carte de sejour allemande (etant mariee a une allemande))??rnrnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **11/11/2011** à **23:13**

Votre droit au séjour en Allemagne ne vous donne le droit que de séjourner moins de 3 mois en France, sans travailler. rnPour travailler vous devez demander un visa long séjour salarié

Par **hexdas**, le **12/11/2011** à **09:09**

Bonjour, rnrnMerci de votre reponse, mais est ce que c est la meme procedure quun etranger entame pour travailler en France ??? rnou c est plus facile ar j ai une residence en allemagne ? rnJe fait la demande long sejour en tant que resident en allemagne ou en tant que etranger

venant de son pays d'origine (anpe, La Direcct) ou c'est à la préfecture que je sollicite ça ?
Merci .

Par **mimi493**, le **12/11/2011 à 16:58**

[citation]Merci de votre réponse, mais est-ce que c'est la même procédure qu'un étranger entame pour travailler en France ??? [/citation] oui
[citation]Je fais la demande long séjour en tant que résident en Allemagne ou en tant que étranger venant de son pays d'origine (anpe, La Direcct) ou c'est à la préfecture que je sollicite ça ? [/citation] vous vous adressez au Consulat de France de votre lieu de résidence donc en Allemagne